

**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2024**  
**CONVOCATION DU 28 MAI 2024**

---

**I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal de la dernière réunion. Celui n'appelle aucune observation.

**II) DEMANDE DE SUBVENTION :**

M. le Maire procède à la lecture d'un courrier émanant du SPASAD RELY SAINT-VENANT qui sollicite une aide financière de 0 € 50 par habitant et par an pour maintenir le service « repas à domicile » qui suite aux normes de sécurité et à l'envolée des matières premières, est déficitaire. M. le Maire fait part que la commune connaît les mêmes problèmes.

Mme DEGRAVE aurait souhaité la communication des prix des repas.

M. MARLES demande si l'on sait le nombre de personnes de la commune qui bénéficie de ce service.

M. le Maire répond par la négative.

Mme DEGRAVE fait part qu'elle n'est pas favorable à cette demande, elle explique qu'il n'y a pas que le SPASAD qui propose ce service de portage de repas. M. le Maire rejoint cet avis et propose de ne pas répondre favorable à la demande du SPASAD.

**CONTRE : 12 UNANIMITE**

**III) CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT A TEMPS NON COMPLET :**

Afin de pérenniser un service de qualité, M. le Maire propose de créer un poste d'agent polyvalent titulaire à raison de 20 h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Actuellement ce poste est pourvu par un agent non titulaire recruté de septembre à juin pour renforcer les équipes pendant la période scolaire.

**POUR : 12 UNANIMITE**

M. le Maire fait un point sur l'organisation du bureau de vote pour les élections des représentants au parlement européen qui se tiendront ce dimanche 9 juin. M. le Maire demande à M. CARPENTIER s'il peut avancer son poste 30 minutes afin de remplacer Mme KOWALK qui doit partir plutôt de son poste.

**IV) ANNULATION D'UN COMPROMIS DE VENTE :**

M. le Maire fait part que le projet de construction d'un salon funéraire par M. PITIOT est au point mort. Le permis de construire a été accordé en septembre 2023. M. PITIOT n'a jamais affiché son permis de construire comme la loi le préconise et ce malgré les relances de M. le Maire. A ce jour M. PITIOT dit ne pas avoir encore de retour de l'organisme bancaire pour le financement de son projet. M. le Maire explique qu'il s'est entretenu avec M. PITIOT au téléphone et lui a proposé une annulation amiable du compromis de vente, proposition que M. PITIOT n'a pas refusée. Ainsi, M. le Maire demande l'avis de l'assemblée quant à l'annulation amiable du compromis de vente du terrain rue de l'église au profit de M. PITIOT.

**POUR : 12 UNANIMITE**

**Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaire à l'établissement de la résiliation.**

M. le Maire fait un point sur la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement des espaces publics à proximité de la salle polyvalente. Il fait part qu'il n'y aura pas de bornes de recharges pour véhicules électriques dans cette partie. Il y aura lieu de réfléchir à leur installation sur la place Alexandre Grégoire lors de sa réfection.

**VI) QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire fait part que le projet éolien a été accordé. L'arrêté préfectoral a été affiché à la porte de la mairie. Le projet porte sur l'installation de 3 éoliennes sur ESTREE-BLANCHE et 2 éoliennes sur BLESSY.

- M. Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion à distance devait avoir lieu aujourd'hui à 14 h 30. Celle-ci avait pour objet de faire un point sur l'octroi de batardeaux pour les habitations sinistrées. Après 40 minutes d'attente, nous avons appris que celle-ci était reportée à lundi. M. le Maire précise qu'il n'a pas été averti.
- La réfection du mont Pouret est en cours. A ce jour l'entreprise effectue les rustines. La réfection complète de la route sera effectuée aux alentours du 15 juillet. M. le Maire pense qu'il faudrait prévoir pour le budget prochain la mise en place de dos d'âne au niveau du cimetière pour faire ralentir les véhicules.
- M. le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une manifestation au château de Créminil le dimanche 30 juin. En cas de mauvais temps, un repli sera fait à la salle polyvalente.\*
- Le Département a accordé une subvention d'un montant de 343 € 75 pour l'acquisition de livres à la bibliothèque.
- La commune de Rely invite le Conseil Municipal à sa fête du village qui aura lieu les 22 et 23 juin
- La commune de Ligny invite également le Conseil Municipal à sa fête du village qui aura lieu les 08 et 09 juin.
- M. le Maire fait part des remerciements de Mme Marie-Josée HILMOINE pour le geste effectué lors du décès de son papa.
- M. le Maire informe l'assemblée de la prise de deux arrêtés municipaux, l'un concerne l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies publiques à la charge des habitants et l'autre concerne l'obligation aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal de compagnie.
- Mme TISON demande si l'on peut agir pour les poubelles qui ne sont pas rentrées. Mme DEGRAVE explique que des courriers avaient été envoyés il y a quelques temps aux personnes concernées.
- M. le Maire fait un compte-rendu d'une réunion de commission à laquelle il a assisté. Celle-ci avait pour objet l'attribution de subventions aux ONG en matière d'assainissement.
- M. MARLES fait un compte-rendu la réunion à l'office de tourisme de Béthune à laquelle il assisté.
- M. le Maire fait part de l'inauguration du vélo-route au Canal d'Aire qui va d'Isbergues à Billy-Berclau
- Mme TISON demande pourquoi il n'y a plus de suspension de fleurs dans les cités. Mme DEGRAVE répond que les habitants n'en veulent plus sur leur façade car lors de l'arrosage cela mouille leur mur.
- Le problème de haies non taillées le long des routes est évoqué.
- M. RAMOS demande pourquoi ne pas s'associer avec d'autres communes pour l'acquisition de matériel pour le fauchage des talus, la tonte.... M. le Maire répond qu'il faudrait constituer un SIVOM avec un président, secrétaire.. et que cela serait beaucoup plus onéreux que de passer ponctuellement par des entreprises privées.
- M. le Maire fait part que le verger est fauché 2 fois par an par M. CREPIN à titre gratuit.
- M. le Maire fait part que le sol de la buvette du club de foot a été tagué.
- Mme TISON rappelle que la fête des écoles aura lieu le 15 juin. Des repas sont organisés par l' APE.

**Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.**